

Council Motion Sheet / Avis de motion au Conseil

13. (d) (2019-05)



- **Agenda item # 13. (d) / N° 13. (d)** du point de l'ordre du jour
- **Moved by / Proposée par - MUNFA (Memorial)**
- **Seconded by / Appuyée par – UMFA (Manitoba)**
- **Motion text / Libellé de la motion**

ATTENDU que la nomination d'administrateurs universitaires devrait être le résultat d'un processus ouvert et transparent, qui prévoit une participation concrète des membres du personnel académique et des représentants de leur association;

ET ATTENDU qu'en vertu des principes de la gouvernance collégiale, ces nominations devraient être faites suivant la recommandation des comités de recrutement, qui devraient être composés en grande partie de représentants du personnel académique ainsi que du corps étudiant et du personnel de soutien;

IL EST DONC RÉSOLU QUE L'ACPPU mène une enquête sur l'étendue du recours, aux fins du recrutement d'administrateurs universitaires, à des chercheurs de têtes ou à des cabinets de recrutement de cadres et sur leurs pratiques, qu'elle réfléchisse aux répercussions de ce recours sur la gouvernance collégiale et qu'elle fournisse des conseils et des orientations sur les réactions possibles du personnel académique.